

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS





SOMMAIRE

Municipalité

Les travauxpage 2Infos diversespage 3-4Entr'nouspage 5Règles d'urbanismespage 6-7-8RAM-Téléthonpage 8

Associations MACVA: cérémonial page 9 Gymnastique volontaire page 10 Le Club de l'Amitié- l'Atelier Créatif page 11 page 12-13 Le Club de l'Age d'Or Le Comité des Fêtes page 14 page 15 Le tennis club-Tous en scène page 16 L'APEVAM page 17 page 18 La rosalie fertoise **Scolaires**

page 19

Scolai

Renseignements

Dates à retenir- Etat civil page 20

Chers Concitoyennes, concitoyens,

Ce journal a pour habitude de relayer à chacun la vie de notre commune, mais également certaines règles pour bien vivre en communauté.

Vous trouverez au fil des pages, pour votre parfaite information, l'état d'avancement des travaux en cours de réalisation dans notre village ainsi que les projets.

Comme vous le savez tous, l'ensemble de la municipalité travaille actuellement sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin d'assurer à notre village un avenir serein et vivant, tout en lui conservant son identité rurale. Nous effectuons ce travail dans l'intérêt général, nous privilégions la protection de nos écoles, en effet, un village sans écoles est un village sans vie.

Nous sommes toutefois tenus de respecter certaines règles dans l'établissement de ce PLU à savoir : pas de consommation de terres agricoles, donc pas d'extension, et obligation de prévoir une densification de l'existant, soit la possibilité pour certains, s'ils le souhaitent, de diviser leur propriété. Il n'est pas question de vous y contraindre.

J'ai reçu récemment, ainsi que certains membres du conseil, un « papier » de menaces d'un administré que je voudrais rassurer. Nous ne travaillerons que dans l'intérêt du village et non pour un intérêt individuel quel qu'il soit. Pour notre village seul l'avenir doit être pris en compte.

Pour conclure sur ce sujet sachez qu'une enquête publique sera organisée et chacun pourra apporter son avis sur le projet.

Je souhaite revenir sur la forme de communication de certains de nos administrés, l'intérêt que vous portez à notre village est louable, les méthodes de menaces, de fausses informations ne sont pas acceptables. Le conseil municipal et moi même sommes disponibles pour entendre toutes les remarques à partir du moment où elles sont bienveillantes et constructives. Merci à l'avenir de privilégier le dialogue avant de

déclencher vos « papiers »

A bientôt



201

Novembre

12/1/16

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS





SOMMAIRE

Municipalité

Les travaux page 2
Infos diverses page 3-4
Entr'nous page 5
Règles d'urbanismes page 6-7-8
RAM-Téléthon page 8

MACVA: cérémonial page 9

Gymnastique volontaire page 10 Le Club de l'Amitié-l'Atelier Créatif page 11 page 12-13 Le Club de l'Age d'Or page 14 Le Comité des Fêtes L'ARESTB page 15 Le tennis club-Tous en scène page 16 L'APEVAM page 17 page 18 La rosalie fertoise

Scolaires

Renseignements

Dates à retenir- Etat civil

page 20

page 19

Chers Concitoyennes, concitoyens,

Ce journal a pour habitude de relayer à chacun la vie de notre commune, mais également certaines règles pour bien vivre en communauté.

Vous trouverez au fil des pages, pour votre parfaite information, l'état d'avancement des travaux en cours de réalisation dans notre village ainsi que les projets.

Comme vous le savez tous, l'ensemble de la municipalité travaille actuellement sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin d'assurer à notre village un avenir serein et vivant, tout en lui conservant son identité rurale. Nous effectuons ce travail dans l'intérêt général, nous privilégions la protection de nos écoles, en effet, un village sans écoles est un village sans vie.

Nous sommes toutefois tenus de respecter certaines règles dans l'établissement de ce PLU à savoir : pas de consommation de terres agricoles, donc pas d'extension, et obligation de prévoir une densification de l'existant, soit la possibilité pour certains, s'ils le souhaitent, de diviser leur propriété. Il n'est pas question de vous y contraindre.

J'ai reçu récemment, ainsi que certains membres du conseil, un « papier » de menaces d'un administré que je voudrais rassurer. Nous ne travaillerons que dans l'intérêt du village et non pour un intérêt individuel quel qu'il soit. Pour notre village seul l'avenir doit être pris en compte.

Pour conclure sur ce sujet sachez qu'une enquête publique sera organisée et chacun pourra apporter son avis sur le projet.

Je souhaite revenir sur la forme de communication de certains de nos administrés, l'intérêt que vous portez à notre village est louable, les méthodes de menaces, de fausses informations ne sont pas acceptables. Le conseil municipal et moi même sommes disponibles pour entendre toutes les remarques à partir du moment où elles sont bienveillantes et constructives. Merci à l'avenir de privilégier le dialogue avant de

Martine HUTEAU

déclencher vos « papiers »

A bientôt

Martine HUTEAU

Municipalité



N°29

2017

Novembre

رو

■ Vers un assainissement ... COLLECTIF

Sans vouloir reprendre tout l'historique du projet, dont le début remonte à 2008, G.LEROY étant Maire, il est important de rappeler que toute l'étude, tous les travaux, réunions multiples... avaient pour but ultime la mise en place d'un assainissement collectif. Aussi notre déception fut grande, quand en 2015, l'Agence de l'eau Seine-Normandie nous annonça qu'elle ne pourrait financer ce type d'installation... Suite à cette dédision, une dernière enquête était diligentée afin de fixer définitivement le choix : individuel ou collectif. Dans le dernier article paru sur le sujet, nous vous parlions déjà de cette enquête portant sur 150 habitations (135 en définitive). Les conclusions, à notre grande surprise et contrairement au devis estimatif, mohtrent que le collectif s'avère moins onéreux que l'individuel (exiguïté, nature des terrains, grande vétu\$té ...), dont acte... Il a fallu tout bouleverser, réviser, ce qui a allongé les délais. Mais les choses ont évolué favorablement ; nous avons remis en course la société choisie après appel d'offres et qui avait réalisé l'étude. Aussi, autre élément de grande importance, l'assainissement est devenu une compétence de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. Nous avons rencontré M. FOUCHER, Président de la Communauté, M.DEMOREL, Directeur et une troisième interlocutrice, faisant partie du personnel. Désormais, c'est la Communauté de communes qui pilote le projet. Le processus suit son cours, mais nous pouvons affirmer qu'un grand pas a été accompli. Nous n'en tirons aucune gloriole ; le choix aurait pu être inverse et nous n'aurions pu que l'accepter ; sans l'aide des financeurs (Agence de l'eau, Conseil départemental) rien n'aurait pu se faire...Une réunion publique sur le thème se tiendra prochainement à une date qui vous sera précisée ultérieurement.

■ Travaux

La voierie est devenue récemment une compétence de la Communauté de communes. Un premier contact a eu lieu avec le directeur technique, fraîchement nommé. La rencontre a permis de recenser tous les points noirs, de faire le point sur les améliorations à apporter, route de l'ancien cimetière militaire notamment. Ce même service prendra en charge également les problèmes provoqués par les eaux de ruissellement et autres inondations. Tous les projets étudiés récemment par notre commune et ceux à venir seront désormais supervisés par l'intercommunalité. Certains travaux prévus seront différés en attendant la mise en place de l'assainissement collectif.

Les travaux de rénovation à Mesnil Racoin, concernant les débordements provoqués par les eaux pluviales (bas de la place du Tilleul, rue des Hautes Bruyères et rue du Relay) commenceront début janvier 2018.

Autre nouvelle compétence de la Communauté de Communes, l'éclairage public. Elle permettra entre autres choses le remplacement des candélabres vétustes, des ampoules...

Ecole de Mesnil Racoin:

Des travaux de rénovation ont concerné la classe de Mme Stéphanie LESUEUR : peinture refaite, socle de l'ancienne cheminée retiré pour gagner un peu d'espace, améliorations de l'outil informatique égale-

Deux pièces de l'ancien logement de fonction ont été repeintes et réservées pour l'école.

Il est prévu encore le remplacement de l'actuelle chaudière fioul, bien trop gourmande et obsolète par une chaudière à granulés, avec l'aide du P.N.R. du Gâtinais français.

Salle polyvalente:

Les travaux d'agrandissement sont maintenant terminés, installation électrique comprise. Il reste néanmoins à isoler la partie rénovée.

Un bureau d'études devra vérifier la conformité des travaux avant le passage d'une commission de sécuri-

Divers

La mairie a reçu des plaintes de plusieurs de nos concitoyens de Mesnil Racoin : des chasseurs auraient tiré en direction des habitations du village ; aucune conséquence, heureusement. Néanmoins, Mme le maire en a averti M. le Président de la société de chasse afin qu'il rappelle les consignes de sécurité auprès des adhérents.

Municipalité

■ Vers un assainissement ... COLLECTIF

Sans vouloir reprendre tout l'historique du projet, dont le début remonte à 2008, G.LEROY étant Maire, il est important de rappeler que toute l'étude, tous les travaux, réunions multiples... avaient pour but ultime la mise en place d'un assainissement collectif. Aussi notre déception fut grande, quand en 2015, l'Agence de l'eau Seine-Normandie nous annonça qu'elle ne pourrait financer ce type d'installation... Suite à cette dédision, une dernière enquête était diligentée afin de fixer définitivement le choix : individuel ou collectif. Dans le dernier article paru sur le sujet, nous vous parlions déjà de cette enquête portant sur 150 habitations (135 en définitive). Les conclusions, à notre grande surprise et contrairement au devis estimatif, mohtrent que le collectif s'avère moins onéreux que l'individuel (exiguïté, nature des terrains, grande vétusté ...), dont acte... Il a fallu tout bouleverser, réviser, ce qui a allongé les délais. Mais les choses ont évolué favorablement ; nous avons remis en course la société choisie après appel d'offres et qui avait réalisé l'étude. Aussi, autre élément de grande importance, l'assainissement est devenu une compétence de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. Nous avons rencontré M. FOUCHER, Président de la Communauté, M.DEMOREL, Directeur et une troisième interlocutrice, faisant partie du personnel. Désormais, c'est la Communauté de communes qui pilote le projet. Le processus suit son cours, mais nous pouvons affirmer qu'un grand pas a été accompli. Nous n'en tirons aucune gloriole ; le choix aurait pu être inverse et nous n'aurions pu que l'accepter ; sans l'aide des financeurs (Agence de l'eau, Conseil départemental) rien n'aurait pu se faire...Une réunion publique sur le thème se tiendra prochainement à une date qui vous sera précisée ultérieurement.

■ Travaux

La voierie est devenue récemment une compétence de la Communauté de communes. Un premier contact a eu lieu avec le directeur technique, fraîchement nommé. La rencontre a permis de recenser tous les points noirs, de faire le point sur les améliorations à apporter, route de l'ancien cimetière militaire notamment. Ce même service prendra en charge également les problèmes provoqués par les eaux de ruissellement et autres inondations. Tous les projets étudiés récemment par notre commune et ceux à venir seront désormais supervisés par l'intercommunalité. Certains travaux prévus seront différés en attendant la mise en place de l'assainissement collectif.

Les travaux de rénovation à Mesnil Racoin, concernant les débordements provoqués par les eaux pluviales (bas de la place du Tilleul, rue des Hautes Bruyères et rue du Relay) commenceront début janvier 2018.

Autre nouvelle compétence de la Communauté de Communes, l'éclairage public. Elle permettra entre autres choses le remplacement des candélabres vétustes, des ampoules...

Ecole de Mesnil Racoin:

Des travaux de rénovation ont concerné la classe de Mme Stéphanie LESUEUR : peinture refaite, socle de l'ancienne cheminée retiré pour gagner un peu d'espace, améliorations de l'outil informatique égale-

Deux pièces de l'ancien logement de fonction ont été repeintes et réservées pour l'école.

Il est prévu encore le remplacement de l'actuelle chaudière fioul, bien trop gourmande et obsolète par une chaudière à granulés, avec l'aide du P.N.R. du Gâtinais français.

Salle polyvalente:

Les travaux d'agrandissement sont maintenant terminés, installation électrique comprise. Il reste néanmoins à isoler la partie rénovée.

Un bureau d'études devra vérifier la conformité des travaux avant le passage d'une commission de sécuri-

Divers

La mairie a reçu des plaintes de plusieurs de nos concitoyens de Mesnil Racoin : des chasseurs auraient tiré en direction des habitations du village ; aucune conséquence, heureusement. Néanmoins, Mme le maire en a averti M. le Président de la société de chasse afin qu'il rappelle les consignes de sécurité auprès des adhérents.



■ Petits rappels



2017

[b]][v]][Novembre

æ





STATIONNEMENT

Le stationnement est un point sensible dans notre village, chaque quartier, je dirais même chaque rue ont leur particularité (passage de bus, des camions de service etc...) ce qui fait que le stationnement de chacun est différent. Dans la mesure où votre terrain permet d'accueillir vos véhicules, je vous demande de l'utiliser à cet effet. Il n'est pas envisageable que notre village devienne un parking géant. Cette prise de conscience devrait s'imposer pour le bien de tous. Pensez-y, c'est plutôt simple, avant que nous ne soyons dans l'obligation de faire respecter

D'autre part et comme je l'ai déjà écrit dans ce journal toutes les places de stationnement sont publiques et ne sont pas la propriété de tel ou tel riverain. Je comprends que stationner son véhicule devant chez soi puisse être confortable, mais le jour où cette place est occupée par votre voisin, il faut simplement l'accepter.

FEUX

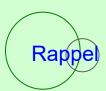
Je vous rappelle que, par arrêté communal, les feux sont interdits sur la commune.

ENTRETIEN DU VILLAGE

L'emploi du temps de l'agent territorial est de ma seule responsabilité. Là où il se trouve, c'est à ma demande qu'il y est. En cas de désaccord c'est à moi gu'il faut le dire. Un courrier est inutile. Je suis parfaitement disposée à en parler et ouverte à toute intervention sur un lieu le nécessitant qui aurait pu échapper à mon attention.

La propreté des espaces publics est l'affaire de tous et je remercie les concitoyens qui spontanément entretiennent leur trottoir. Il est bien évident que si chacun fait de même, le temps de travail de notre agent pourra être déployé sur les parties communes plus souvent. D'autre part, je rappelle aux maîtres de nos amis à quatre pattes qu'ils se doivent de ramasser leurs déjections. Un geste simple qui contribuera sans conteste à la propreté de notre village et ravira, j'en suis sûre les concitoyens qui doivent subir ces désagréments, au quotidien, devant leur propriété.

Martine HUTEAU



■ La déchèterie de Lardy

Rue Jacques Cartier à Lardy (au fond du parking de la gare de Bouray)

Tél.: 01 60 82 78 63 Ouverture: le lundi, mercredi, vendredi et samedi. Fermée les autres

jours. Horaires : de 9H à 12H

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS

et de 14H à 17H

Démarches administratives

PACS : en mairie à partir du 1er novembre 2017

A partir du 1er novembre 2017, la gestion des PACS (enregistrement, modification et dissolution) est assurée en mairie par les officiers de l'état civil en lieu et place des greffes des Tribunaux d'Instance.

Démarches : en ligne à partie du 6 novembre 2017

A partir du 6 novembre 2017, toutes vos démarches pour les cartes d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.

Qu'est-ce que vous y gagnez ?

Plus besoin de vous déplacer grâce aux télé-procédures!

Des télé-procédures pour chaque titre :

Toutes ces démarches sont accessibles sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS): www.ants.gouv.fr





■ Petits rappels

STATIONNEMENT

Le stationnement est un point sensible dans notre village, chaque quartier, je dirais même chaque rue ont leur particularité (passage de bus, des camions de service etc...) ce qui fait que le stationnement de chacun est différent. Dans la mesure où votre terrain permet d'accueillir vos véhicules, je vous demande de l'utiliser à cet effet. Il n'est pas envisageable que notre village devienne un parking géant. Cette prise de conscience devrait s'imposer pour le bien de tous. Pensez-y, c'est plutôt simple, avant que nous ne soyons dans l'obligation de faire respecter

D'autre part et comme je l'ai déjà écrit dans ce journal toutes les places de stationnement sont publiques et ne sont pas la propriété de tel ou tel riverain. Je comprends que stationner son véhicule devant chez soi puisse être confortable, mais le jour où cette place est occupée par votre voisin, il faut simplement l'accepter.

FEUX

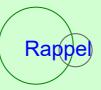
Je vous rappelle que, par arrêté communal, les feux sont interdits sur la commune.

ENTRETIEN DU VILLAGE

L'emploi du temps de l'agent territorial est de ma seule responsabilité. Là où il se trouve, c'est à ma demande qu'il y est. En cas de désaccord c'est à moi qu'il faut le dire. Un courrier est inutile. Je suis parfaitement disposée à en parler et ouverte à toute intervention sur un lieu le nécessitant qui aurait pu échapper à mon attention.

La propreté des espaces publics est l'affaire de tous et je remercie les concitoyens qui spontanément entretiennent leur trottoir. Il est bien évident que si chacun fait de même, le temps de travail de notre agent pourra être déployé sur les parties communes plus souvent. D'autre part, je rappelle aux maîtres de nos amis à quatre pattes qu'ils se doivent de ramasser leurs déjections. Un geste simple qui contribuera sans conteste à la propreté de notre village et ravira, j'en suis sûre les concitoyens qui doivent subir ces désagréments, au quotidien, devant leur propriété.

Martine HUTEAU



■ La déchèterie de Lardy

Rue Jacques Cartier à Lardy (au fond du parking de la gare de Bouray)

Tél.: 01 60 82 78 63 Ouverture: le lundi, mercredi, vendredi et samedi. Fermée les autres

jours. Horaires : de 9H à 12H et de 14H à 17H

Démarches administratives

PACS : en mairie à partir du 1er novembre 2017

A partir du 1er novembre 2017, la gestion des PACS (enregistrement, modification et dissolution) est assurée en mairie par les officiers de l'état civil en lieu et place des greffes des Tribunaux d'Instance.

Démarches : en ligne à partie du 6 novembre 2017

A partir du 6 novembre 2017, toutes vos démarches pour les cartes d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.

Qu'est-ce que vous y gagnez ?

Plus besoin de vous déplacer grâce aux télé-procédures!

Des télé-procédures pour chaque titre :

Toutes ces démarches sont accessibles sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS): www.ants.gouv.fr



Municipalité 🙀





■ Site internet pour les accueils de loisirs Vous pouvez touiours consulter le site des accueils de loisirs http:// directionenfance.wix.com/ accueils-de-loisirsou via le site de la

CC-

www.entrejuineetr

enarde.org

Attention Arnaque

Il semble que des individus distribuent des calendriers au nom et pour le compte du SIREDOM sur certains secteurs de notre territoire.

Le SIREDOM ne distribue pas de calendrier, ces personnes ne font pas partie du personnel du Syndicat et n'ont donc aucune légitimité à intervenir pour nous. Il s'agit d'une arnaque.

Département de l'Essonne

Arrondissement d'Etampes

Commune de VILLENEUVE-SUR-AUVERS

Canton d'Etréchy

CÉLÉBRATION LE 11 NOVEMBRE 2017 DU 99^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

L'ensemble de la population est invité à participer à la cérémonie commémorant le 99 ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

11H00 Mesnil-Racoin

Rassemblement devant le monument aux morts Appel aux morts et dépôt d'une gerbe

11h15 Villeneuve-Sur-Auvers

Rassemblement devant le monument aux morts Appel aux morts et dépôt d'une gerbe

11H30 Villeneuve-Sur-Auvers

Rassemblement sur la tombe du soldat inconnu au cimetière Dépôt d'une gerbe

12h00 Mairie

Les participants sont invités au vin d'honneur



les accueils de loi-Vous pouvez touiours consulter le site des accueils de loisirs http:// directionenfance.wix.com accueils-de-loisirs ou via le site de la CCwww.entrejuineetr enarde.org

■ Site internet pour





Il semble que des individus distribuent des calendriers au nom et pour le compte du SIREDOM sur certains secteurs de notre territoire.

Le SIREDOM ne distribue pas de calendrier, ces personnes ne font pas partie du personnel du Syndicat et n'ont donc aucune légitimité à intervenir pour nous. Il s'agit d'une arnaque.

Département de l'Essonne

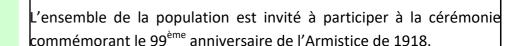
République Française

Arrondissement d'Etampes

Commune de VILLENEUVE-SUR-AUVERS

Canton d'Etréchy

CÉLÉBRATION LE 11 NOVEMBRE 2017 DU 99^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918



11H00 Mesnil-Racoin

Rassemblement devant le monument aux morts Appel aux morts et dépôt d'une gerbe

11h15 Villeneuve-Sur-Auvers

Rassemblement devant le monument aux morts Appel aux morts et dépôt d'une gerbe

11H30 Villeneuve-Sur-Auvers

Rassemblement sur la tombe du soldat inconnu au cimetière Dépôt d'une gerbe

12h00 Mairie

Les participants sont invités au vin d'honneur



[joiling] Novembre 2017 - N°29

Municipalité

Le soleil a fait défaut mais la bonne humeur était au rendez-vous. L'après midi a démarré par une nouveauté : le parcours officiel des sapeurs pompiers organisé par la Rosalie Fertoise où près de 40 enfants se sont affrontés. Merci beaucoup pour l'organisation de cette manifestation, un véritable succès.



■ Entr'nous



En parallèle la confection de Nems par notre chef cuistot Martine lancée, le moment de vérité à l'apéro a encore frappé, plus de 200 engloutis...



était nems



Cette année nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour accueillir les nouveaux habitants autour de l'apéro et récompenser les jardins fleuris, nous avons pu écouter notre légendaire duo Patricia Cass'pas des masses et Fabrice Labrel. De très nombreux convives ont partagé le repas qui a suivi avec le retour du cochon à la broche, un vrai régal. C'était encore une très belle édition avec une forte mobilisation des habitants : merci sincèrement à tous et à l'année prochaine.





Le soleil a fait défaut mais la bonne humeur était au rendez-vous. L'après midi a démarré par une nouveauté : le parcours officiel des sapeurs pompiers organisé par la Rosalie Fertoise où près de 40 enfants se sont affrontés. Merci beaucoup pour l'organisation de cette manifestation, un véritable succès.





En parallèle la confection de Nems par notre chef cuistot Martine lancée, le moment de vérité à l'apéro a encore frappé, plus de 200 engloutis...



était nems



Cette année nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour accueillir les nouveaux habitants autour de l'apéro et récompenser les jardins fleuris, nous avons pu écouter notre légendaire duo Patricia Cass'pas des masses et Fabrice Labrel. De très nombreux convives ont partagé le repas qui a suivi avec le retour du cochon à la broche, un vrai régal. C'était encore une très belle édition avec une forte mobilisation des habitants : merci sincèrement à tous et à l'année prochaine.



5

5 BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS

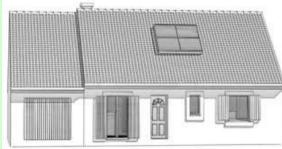
201

Novembre

िप्रायानी

RAPPEL SUR LES REGLES D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE





Toiture, Fenêtre de toit, portes, fenêtres, volets

Murs et clôtures extérieurs



Abris de jardin

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

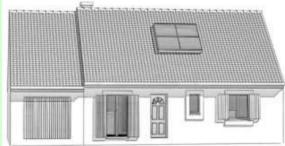
- -construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un Règlement National d'Urbanisme (RNU);
- -construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m;
- -construction d'une piscine dont le bassin à une superficie supérieure à 10m2 et inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m;
- -Pour les piscines hors-sol installées plus de 3 mois dans l'année (plus de 15 jours en secteur protégé) dont la surface de bassin est supérieure à 10m2 et n'excède pas 100m2
- -travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade);
- -travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique);
- -changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

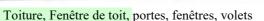
• Instruction de la demande

- Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande.
- -Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.

RAPPEL SUR LES REGLES D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE







Murs et clôtures extérieurs



Abris de jardin

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- -construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un Règlement National d'Urbanisme (RNU);
- -construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m;
- -construction d'une piscine dont le bassin à une superficie supérieure à 10m2 et inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à
- -Pour les piscines hors-sol installées plus de 3 mois dans l'année (plus de 15 jours en secteur protégé) dont la surface de bassin est supérieure à 10m2 et n'excède pas 100m2
- -travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade);
- -travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique);
- -changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

• Instruction de la demande

- Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande.
- -Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.



PERMIS DE CONSTRUIRE

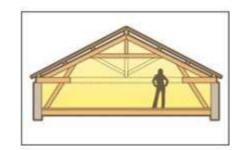
Municipalité

- N°29

2017

Novembre

4



Surface de plancher supérieure à 20 m2

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception : des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

• Zone urbaine d'une commune dotée d'un PLU ou d'un RNU Autres cas

Si votre construction est située en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un règlement National d'Urbanisme (RNU), un permis est nécessaire : si les travaux ajoutent une *surface de plancher* ou une *emprise au sol* supérieure à 40 m²;

ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation); ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur

Attention : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est parfois exigé.

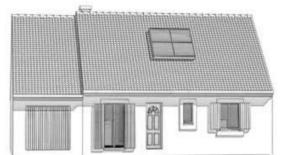
Instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de :

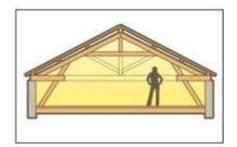
- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes;
- ou 3 mois dans les autres cas.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie





PERMIS DE CONSTRUIRE



Surface de plancher supérieure à 20 m2

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception : des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,

et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

• Zone urbaine d'une commune dotée d'un PLU ou d'un RNU Autres cas

Si votre construction est située en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un règlement National d'Urbanisme (RNU), un permis est nécessaire :

si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²;

ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation); ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur

Attention : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est parfois exigé.

Instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de :

- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes;
- ou 3 mois dans les autres cas.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie

Municipalité

N°29

Novembre

DECLARATION PREALABLE ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Attention: Dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public, impact environnemental...), le délai d'instruction peut être plus long, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

En secteur sauvegardé ou site classé, des règles spécifiques s'appliquent (renseignements à la mairie).

Dans tous les cas:

- Affichage dès réception de l'avis de la mairie
- Dépôt en mairie de la déclaration de fin de travaux (trois exemplaires).

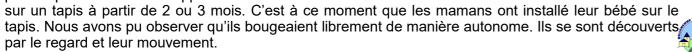


RAM

Bébé sur un tapis : Accompagner la psychomotricité libre du ieune enfant

Samedi matin les assistantes maternelles et les familles de jeunes enfants (dont 2 sont venues avec leur bébé) étaient invitées pour un temps d'échange avec les professionnelles de la PMI et des relais du secteur.

Après avoir rappelé rapidement quelques points théoriques, la puéricultrice de secteur nous a expliqué à quel point c'était important pour un bon développement d'installer les bébés au sol



Nous avons également échangé sur le rôle de l'adulte auprès du bébé dans les temps d'éveil. Un diaporama ainsi que l'observation des 2 bébés participants ont illustré les paroles.

Vous pouvez vous procurer le dépliant « Un bébé Un tapis » au relais assistants maternel au 01 60 82 62 53 en laissant un message avec votre courriel.

Prochaine séance jeudi 8 février de 13h45 à 16h au 2.0 boulevard des lavandières à Etréchy (inscriptions souhaitées).



Comme chaque année AUVERS SAINT GEORGES et VILLENEUVE SUR AUVERS se mobilisent pour le Téléthon, toutefois n'ayant pas pu bénéficier de la disponibilité de la salle polyvalente les 8 & 9 décembre, nous célèbrerons cette fête les 1er et 2 décembre. J'espère que vous serez nombreux à ce nouveau rendez vous.

Le programme de ces deux jours vous sera distribué ultérieurement dans vos boites aux lettres

Municipalité

DECLARATION PREALABLE ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Attention: Dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public, impact environnemental...), le délai d'instruction peut être plus long, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

En secteur sauvegardé ou site classé, des règles spécifiques s'appliquent (renseignements à la mairie).

Dans tous les cas:

- Affichage dès réception de l'avis de la mairie
- Dépôt en mairie de la déclaration de fin de travaux (trois exemplaires).



RAM

Bébé sur un tapis : Accompagner la psychomotricité libre du jeune enfant

Samedi matin les assistantes maternelles et les familles de jeunes enfants (dont 2 sont venues avec leur bébé) étaient invitées pour un temps d'échange avec les professionnelles de la PMI et des relais du secteur.

Après avoir rappelé rapidement quelques points théoriques, la puéricultrice de secteur nous a expliqué à quel point c'était important pour un bon développement d'installer les bébés au sol

sur un tapis à partir de 2 ou 3 mois. C'est à ce moment que les mamans ont installé leur bébé sur le tapis. Nous avons pu observer qu'ils bougeaient librement de manière autonome. Ils se sont découverts par le regard et leur mouvement.

Nous avons également échangé sur le rôle de l'adulte auprès du bébé dans les temps d'éveil. Un diaporama ainsi que l'observation des 2 bébés participants ont illustré les paroles.

Vous pouvez vous procurer le dépliant « Un bébé Un tapis » au relais assistants maternel au 01 60 82 62 53 en laissant un message avec votre courriel.

Prochaine séance jeudi 8 février de 13h45 à 16h au 2.0 boulevard des lavandières à Etréchy (inscriptions souhaitées).



Comme chaque année AUVERS SAINT GEORGES et VILLENEUVE SUR AUVERS se mobilisent pour le Téléthon, toutefois n'ayant pas pu bénéficier de la disponibilité de la salle polyvalente les 8 & 9 décembre, nous célèbrerons cette fête les 1er et 2 décembre. J'espère que vous serez nombreux à ce nouveau rendez vous.

Le programme de ces deux jours vous sera distribué ultérieurement dans vos boites aux lettres



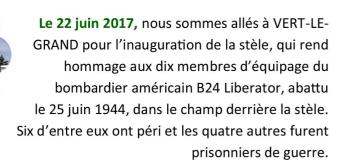
Le journal Novembre 2017 - N°29

- N°29

2017

Journal Novembre

En 2017 l'association MACVA91 a été présente à diverses cérémonies militaires...







Le 28 juin 2017, nous nous rendions à SAMOREAU près de FONTAINEBLEAU, pour le changement de direction de la délégation allemande et la passation de pouvoir entre le colonel HALLER et le colonel SARACH

Le 14 juillet 2017, nous étions à ETAMPES et le 22 août 2017 également, pour la cérémonie du souvenir de la libération d'ETAMPES.

Le 5 octobre 2017, nous étions invités au château de FONTAINEBLEAU pour l'anniversaire des soixante années de présence sur le territoire français de la délégation allemande. Soixante ans de coopération, d'amitié et de respect.



Une aubade a terminé la soirée.

Et notre sujet de préoccupation : nous sommes très attentifs à la santé de notre vétéran américain Tom CUNDIFF, et souhaitons exaucer son vœu. En effet, suite à son séjour en France en 2016, il avait, de retour aux ETATS-UNIS, ouvert une souscription pour aider notre association à entretenir le MEMORIAL mais aussi, faciliter l'accès à la lecture des panneaux par un passage non gravillonné.

Bien que nous ayons demandé également une subvention au Conseil départemental, hélas, la somme ne suffira pas à réaliser le souhait de ce soldat américain de 96 ans qui avait débarqué, en son temps, à Omaha Beach, pour libérer la France.

Projet qui se réalisera peut-être en 2019 ou 2020 ?

Appel aux sponsors éventuels...



A vos agendas pour 2018 : la date de notre assemblée générale est prévue le 3 février 2018 et notre cérémonie du souvenir au MEMORIAL du CIMETIERE AMERICAIN aura lieu le 26 MAI 2018. Nous prévoyons également une exposition à Morigny-Champigny en avril 2018.

L'association MACVA91 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année dans le bonheur et dans la paix.



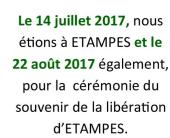
THACVA 94

Le 22 juin 2017, nous sommes allés à VERT-LE-GRAND pour l'inauguration de la stèle, qui rend hommage aux dix membres d'équipage du bombardier américain B24 Liberator, abattu le 25 juin 1944, dans le champ derrière la stèle. Six d'entre eux ont péri et les quatre autres furent prisonniers de guerre.





Le 28 juin 2017, nous nous rendions à SAMOREAU près de FONTAINEBLEAU, pour le changement de direction de la délégation allemande et la passation de pouvoir entre le colonel HALLER et le colonel SARACH



Le 5 octobre 2017, nous étions invités au château de FONTAINEBLEAU pour l'anniversaire des soixante années de présence sur le territoire français de la délégation allemande. Soixante ans de coopération, d'amitié et de respect. Une aubade a terminé la soirée.





Et notre sujet de préoccupation : nous sommes très attentifs à la santé de notre vétéran américain Tom CUNDIFF, et souhaitons exaucer son vœu. En effet, suite à son séjour en France en 2016, il avait, de retour aux ETATS-UNIS, ouvert une souscription pour aider notre association à entretenir le MEMORIAL mais aussi, faciliter l'accès à la lecture des panneaux par un passage non gravillonné.

Bien que nous ayons demandé également une subvention au Conseil départemental, hélas, la somme ne suffira pas à réaliser le souhait de ce soldat américain de 96 ans qui avait débarqué, en son temps, à Omaha Beach, pour libérer la France.

Projet qui se réalisera peut-être en 2019 ou 2020 ?

Appel aux sponsors éventuels...



A vos agendas pour 2018 : la date de notre assemblée générale est prévue le 3 février 2018 et notre cérémonie du souvenir au MEMORIAL du CIMETIERE AMERICAIN aura lieu le 26 MAI 2018. Nous prévoyons également une exposition à Morigny-Champigny en avril 2018.

L'association MACVA91 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année dans le bonheur et dans la paix.



201

Novembre

■ Gymnastique volontaire



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de VILLENEUVE-SUR-AUVERS

La REPRISE DES COURS a eu lieu mercredi 13 septembre dernier à la Salle Polyvalente de Mesnil-Racoin.

Tous les mercredis soirs, deux groupes de tous âges évoluent en rythme !

19 h 30 à 20 h 30 - Groupe CARDIODANCE : (10 gymnastes inscrits)

La pratique de la cardiodance ne nécessite pas de dons de danseur. L'essentiel est de se dépenser, de se défouler afin de développer l'endurance cardio-respiratoire, dans la joie et la bonne humeur, sur des musiques très rythmées.

A noter que viennent de débuter quatre jeunes gymnastes, de moins de 18 ans, qui sont dans les pas de leurs mamans ; le groupe est très heureux d'accueillir ces jeunes « pousses » !

20 h 30 à 22 heures : Groupe de GYM traditionnelle : (17 gymnastes inscrits)

Steps, abdominaux, fessiers, enchaînements chorégraphiques, stretching.... Pour se maintenir en forme dans une ambiance rythmée, dynamique et conviviale !!

Calendrier de la saison 2017/2018 -- (33 séances x 2 groupes)

Mois	Jours
Septembre 2017	13 - 20 - 27 -
Octobre 2017 (vacances le 25)	04 - 11 - 18 -
Novembre 2017 (Toussaint le 01)	08 - 15 - 22 - 29 -
Décembre 2017 (vacances le 27)	06 - 13 - 20 -
Janvier 2018 (vacances le 03)	10 - 17 - 24 - 31 -
Février 2018 (vacances les 21 et 28)	07 – 14 -
Mars 2018	07 - 14 - 21 - 28 -
Avril 2018 (vacances les 18 et 25)	04 – 11 -
Mai 2018 (WE de l'Ascension le 09)	02 - 16 - 23 - 30 -
Juin 2018	06 - 13 - 20 - 27 -

Les inscriptions sont ouvertes en cours de saison, nous restons à votre écoute....

Madame Martine BHIKOO, Secrétaire, au 01 60 80 23 13

Madame Joséphine MIART, Secrétaire Adjointe, au 06 79 95 30 48

Site internet du Club : www.gym-volontaire-vsa.fr

■ Gymnastique volontaire



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de VILLENEUVE-SUR-AUVERS

La REPRISE DES COURS a eu lieu mercredi 13 septembre dernier à la Salle Polyvalente de Mesnil-Racoin.

Tous les mercredis soirs, deux groupes de tous âges évoluent en rythme !

19 h 30 à 20 h 30 - Groupe CARDIODANCE : (10 gymnastes inscrits)

La pratique de la cardiodance ne nécessite pas de dons de danseur. L'essentiel est de se dépenser, de se défouler afin de développer l'endurance cardio-respiratoire, dans la joie et la bonne humeur, sur des musiques très rythmées.

A noter que viennent de débuter quatre jeunes gymnastes, de moins de 18 ans, qui sont dans les pas de leurs mamans ; le groupe est très heureux d'accueillir ces jeunes « pousses » !

20 h 30 à 22 heures : Groupe de GYM traditionnelle : (17 gymnastes inscrits)

Steps, abdominaux, fessiers, enchaînements chorégraphiques, stretching.... Pour se maintenir en forme dans une ambiance rythmée, dynamique et conviviale !!

Calendrier de la saison 2017/2018 -- (33 séances x 2 groupes)

Mois	Jours
Septembre 2017	13 - 20 - 27 -
Octobre 2017 (vacances le 25)	04 - 11 - 18 -
Novembre 2017 (Toussaint le 01)	08 - 15 - 22 - 29 -
Décembre 2017 (vacances le 27)	06 - 13 - 20 -
Janvier 2018 (vacances le 03)	10 - 17 - 24 - 31 -
Février 2018 (vacances les 21 et 28)	07 – 14 -
Mars 2018	07 - 14 - 21 - 28 -
Avril 2018 (vacances les 18 et 25)	04 – 11 -
Mai 2018 (WE de l'Ascension le 09)	02 - 16 - 23 - 30 -
Juin 2018	06 - 13 - 20 - 27 -

Les inscriptions sont ouvertes en cours de saison, nous restons à votre écoute....

Madame Martine BHIKOO, Secrétaire, au 01 60 80 23 13

Madame Joséphine MIART, Secrétaire Adjointe, au 06 79 95 30 48

Site internet du Club : www.gym-volontaire-vsa.fr

Associations

2017

Ollfili]/Novembre

ع

■ le Club de l'Amitié

L'été a été trop court entre jeux, repas et loisirs nous voilà déjà au mois d'octobre 2017.

Dès le mois de juillet nous nous sommes lancés dans un défi qui nous a été proposé avec les communes avoisinantes.

Dans le cadre d'octobre rose nous avons étés sollicités pour tricoter des carrés de $10 \times 10 \text{ cm}$ et de les rassembler afin d'enrubanner l'insti-

tut Marie Curie à Paris une bonne cause, sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein.

Une belle réussite de notre participation, 7000 carrés ont été réalisés et mis bout à bout pour représenter un ruban de 700 m.

Le 29 septembre départ pour Paris pour une collecte générale des tricots et d'assister à la manifestation nationale et même internationale puisque le Canada, l'URSS et bien d'autres pays ont participés.

Nous avons été reçus par médecins, infirmiers(ères) et également la présence de Sophie Thalmann ancienne Miss France en 1998 qui était marraine de l'opération.

Un petit déjeuner nous a été offert avant de prendre le chemin du retour après cette mémorable journée.

Traditionnellement au mois d'août nous avons pour habitude de nous réunir autour d'un repas d'été qui a été fort apprécié par l'ensemble des nos adhérents et pour clôturer cette journée nous avons enchaîné avec un loto.

Un petit rappel pour le marché de Noël qui aura lieu cette année le 16 et 17 décembre bien sûr nous vous attendons très nombreux.

Suite au décès de son épouse le Club Amitié dans son ensemble présente à Monsieur Martins Manoël ainsi qu'à toute sa famille ses sincères condoléances.



■ Atelier Créatif

L'atelier créatif a repris le 9 septembre 2017. La première heure a été consacrée à l'atelier futur basé sur l'automne, ensuite nous avons confectionné plusieurs dizaines de toasts qui ont accompagnés l'apéritif de l'entr'nous, tous ces amuses bouche servis par les enfants ont beaucoup été appréciés par les personnes présentes

Le samedi 30 septembre les participants ont réalisé de superbes compositions florales automnales, pommes de pin, marrons, coloquintes et mousse des bois.

Rappel des prochaines dates des différents ateliers le 28 octobre, le 25 novembre et le 2 décembre ceux-ci seront essentiellement axés sur Noël.



BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS



Dolorès

Associations

■ le Club de l'Amitié

L'été a été trop court entre jeux, repas et loisirs nous voilà déjà au mois d'octobre 2017.

Dès le mois de juillet nous nous sommes lancés dans un défi qui nous a été proposé avec les communes avoisinantes.

Dans le cadre d'octobre rose nous avons étés sollicités pour tricoter des carrés de 10 x 10 cm et de les rassembler afin d'enrubanner l'insti-

tut Marie Curie à Paris une bonne cause, sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein.

Une belle réussite de notre participation, 7000 carrés ont été réalisés et mis bout à bout pour re-

présenter un ruban de 700 m. Le 29 septembre départ pour Paris pour une collecte générale des tricots et d'assister à la mani-

festation nationale et même internationale puisque le Canada, l'URSS et bien d'autres pays ont participés.

Nous avons été reçus par médecins, infirmiers(ères) et également la présence de Sophie Thalmann ancienne Miss France en 1998 qui était marraine de l'opération.

Un petit déjeuner nous a été offert avant de prendre le chemin du retour après cette mémorable journée.

Traditionnellement au mois d'août nous avons pour habitude de nous réunir autour d'un repas d'été qui a été fort apprécié par l'ensemble des nos adhérents et pour clôturer cette journée nous avons enchaîné avec un loto.

Un petit rappel pour le marché de Noël qui aura lieu cette année le 16 et 17 décembre bien sûr nous vous attendons très nombreux.

Suite au décès de son épouse le Club Amitié dans son ensemble présente à Monsieur Martins Manoël ainsi qu'à toute sa famille ses sincères condoléances.



■ Atelier Créatif

L'atelier créatif a repris le 9 septembre 2017. La première heure a été consacrée à l'atelier futur basé sur l'automne, ensuite nous avons confectionné plusieurs dizaines de toasts qui ont accompagnés l'apéritif de l'entr'nous, tous ces amuses bouche servis par les enfants ont beaucoup été appréciés par les personnes présentes

Le samedi 30 septembre les participants ont réalisé de superbes compositions florales automnales, pommes de pin, marrons, coloquintes et mousse des bois.

Rappel des prochaines dates des différents ateliers le 28 octobre, le 25 novembre et le 2 décembre ceux-ci seront essentiellement axés sur Noël.





Dolorès

11

Santa Santa

■ Le Club de l'Âge d'Or

Une visite à Meaux

2017

Le 8 juillet, nous sommes partis pour 2 jours à Meaux.

Une fois arrivés dans le centre-ville, nous avons débuté nos visites par la Cité Episcopale qui constitue un ensemble architectural unique en lle de France. Les rues sinueuses et étroites marquées par un parcellaire ancien et pittoresque, entourent la cité autour de la vieille ville. D'importants segments de l'enceinte médiévale sont toujours visibles. Le palais (ancienne demeure des évêques) est ensuite devenu le Musée Bossuet où nous avons pu découvrir des collections de peintures uniques et de sculptures du XVI e au XIXe siècle.

L'art décoratif est représenté par quelques belles pièces de mobilier de style de Louis XV et Louis XXI en provenance de l'ancienne collection des évêques de Meaux. Nous avons pu découvrir deux Vélocipèdes de la fin des XIXe siècles. La découverte de ces chefs d'œuvre nous a ravis.



Nous avons poursuivi notre visite par le jardin des évêques créé au XVIIe siècle. L'étonnant parterre en forme de mitre d'évêque attribué à André le Notre se déploie jusqu'aux remparts Gallo-Romains de l'ancienne cité. L'heure de déjeuner arrivée, nous nous sommes rendus dans un petit restaurant «la maison Meldoise » avec à la carte des menus typique au Brie de Meaux. Ce fut un régal. Nous avons ensuite continué notre visite par la Chapelle basse de l'ancien palais, une section archéologique. Les vestiges d'époque Gallo-Romaine permettent d'illustrer l'importance du pays de Meaux dans l'antiquité.



Notre découverte s'est poursuivie par la visite de « La maison du Brie de Meaux ». La production remonte au moyen Age mais il n'avait pas les caractéristiques que nous lui connaissons aujourd'hui. C'est dans le courant du XIXe siècle que sa production se développe largement. Voici comment est fabriqué le Brie de Meaux : Le lait de vache est battu pour extraire la crème afin d'obtenir les bonnes proportions de matière grasse. Le mélange est ensuite mis au repos

puis placé dans des moules. Le lait se caille. La température de l'atelier de moulage est à 30°c et possède un taux d'humidité très élevé. Au fur et à mesure de l'évacuation du petit lait, une première rehausse est ôtée au bout de 3 heures, la seconde de nouveau au bout de 3 h et ensuite le fromage est retourné. Débute alors le « salage », une question de dosage précis. La quantité de sel déposée n'est donc pas la même sur les 2 faces. Vient ensuite « l'affinage » : dans un premier temps, les fromages sont pulvérisés de pénicillium afin de



«fleurir » (développer leur croute) puis les fromages sont placés plusieurs semaines en salle d'affinage à 12°C. Ils seront régulièrement retournés. L'appel-

lation d'origine Brie de Meaux a su traverser les siècles avec un succès toujours grandissant : souvent invité à la table de Charlemagne, réclamé par Louis XVI au moment où il perdit tout espoir de fuite, élu « roi des fromages » par les ambassadeurs de 30 nations...Le brie de Meaux a de tout temps séduit les grands de ce monde grâce à son savoureux gout noisette et sa grande finesse. Nous avons pu découvrir une très belle reconstitution des outils traditionnels destinés à la fabrication.



Nous avons ensuite admiré la Cathédrale Saint Etienne de Meaux érigée au cœur de la cité médiévale et considérée depuis long-temps comme le plus bel édifice religieux de tout le pays Briard. Sa construction s'étend sur près de quatre siècles de 1170 à 1560. Nous avons pu admirer sa façade occidentale et à l'intérieur du bâtiment, outre la légèreté et la hauteur des décors, les portails monumentaux et le tombeau de Bossuet évêque de Meaux de 1682 à 1704 ou encore la tour flamboyante ainsi que l'orgue qui se trouve à l'extrémité occidentale de la nef et dont les

l'extrémité occidentale de la nef et dont les origines remontent au XVIIe siècle. La hauteur sous voutes à l'endroit du chœur atteint jusqu'à 33 mètres. L'architecture de cet édifice de style gothique est spectaculaire.



■ Le Club de l'Âge d'Or

Une visite à Meaux



Le 8 juillet, nous sommes partis pour 2 jours à Meaux.

Une fois arrivés dans le centre-ville, nous avons débuté nos visites par la Cité Episcopale qui constitue un ensemble architectural unique en lle de France. Les rues sinueuses et étroites marquées par un parcellaire ancien et pittoresque, entourent la cité autour de la vieille ville. D'importants segments de l'enceinte médiévale sont toujours visibles. Le palais (ancienne demeure des évêques) est ensuite devenu le Musée Bossuet où nous avons pu découvrir des collections de peintures uniques et de sculptures du XVI e au XIXe siècle.

L'art décoratif est représenté par quelques belles pièces de mobilier de style de Louis XV et Louis XXI en provenance de l'ancienne collection des évêques de Meaux. Nous avons pu découvrir deux Vélocipèdes de la fin des XIXe siècles. La découverte de ces chefs d'œuvre nous a ravis.



Nous avons poursuivi notre visite par le jardin des évêques créé au XVIIe siècle. L'étonnant parterre en forme de mitre d'évêque attribué à André le Notre se déploie jusqu'aux remparts Gallo-Romains de l'ancienne cité. L'heure de déjeuner arrivée, nous nous sommes rendus dans un petit restaurant «la maison Meldoise » avec à la carte des menus typique au Brie de Meaux. Ce fut un régal. Nous avons ensuite continué notre visite par la Chapelle basse de l'ancien palais, une section archéologique. Les vestiges d'époque Gallo-Romaine permettent d'illustrer l'importance du pays de Meaux dans l'antiquité.



Notre découverte s'est poursuivie par la visite de « La maison du Brie de Meaux ». La production remonte au moyen Age mais il n'avait pas les caractéristiques que nous lui connaissons aujourd'hui. C'est dans le courant du XIXe siècle que sa production se développe largement. Voici comment est fabriqué le Brie de Meaux : Le lait de vache est battu pour extraire la crème afin d'obtenir les bonnes proportions de matière grasse. Le mélange est ensuite mis au repos

puis placé dans des moules. Le lait se caille. La température de l'atelier de moulage est à 30°c et possède un taux d'humidité très élevé. Au fur et à mesure de l'évacuation du petit lait, une première rehausse est ôtée au bout de 3 heures, la seconde de nouveau au bout de 3 h et ensuite le fromage est retourné. Débute alors le « salage », une question de dosage précis. La quantité de sel déposée n'est donc pas la même sur les 2 faces. Vient ensuite « l'affinage » : dans un premier temps, les fromages sont pulvérisés de pénicillium afin de



«fleurir » (développer leur croute) puis les fromages sont placés plusieurs semaines en salle d'affinage à 12°C. Ils seront régulièrement retournés. L'appel-

lation d'origine Brie de Meaux a su traverser les siècles avec un succès toujours grandissant : souvent invité à la table de Charlemagne, réclamé par Louis XVI au moment où il perdit tout espoir de fuite, élu « roi des fromages » par les ambassadeurs de 30 nations...Le brie de Meaux a de tout temps séduit les grands de ce monde grâce à son savoureux gout noisette et sa grande finesse. Nous avons pu découvrir une très belle reconstitution des outils traditionnels destinés à la fabrication.



Nous avons ensuite admiré la Cathédrale Saint Etienne de Meaux érigée au cœur de la cité médiévale et considérée depuis long-temps comme le plus bel édifice religieux de tout le pays Briard. Sa construction s'étend sur près de quatre siècles de 1170 à 1560. Nous avons pu admirer sa façade occidentale et à l'intérieur du bâtiment, outre la légèreté et la hauteur des décors, les portails monumentaux et le tombeau de Bossuet évêque de Meaux de 1682 à 1704 ou encore la tour flamboyante ainsi que l'orgue qui se trouve à l'extrémité occidentale de la nef et dont les

origines remontent au XVIIe siècle. La hauteur sous voutes à l'endroit du chœur atteint jusqu'à 33 mètres. L'architecture de cet édifice de style gothique est spectaculaire.



Associations



N°29

2017

Novembre

July 1/2

Cette découverte fut suivie par une petite balade dans le vieux Meaux où on a pu admirer des édifices publics remarquables, de nombreuses façades insolites et quelques hôtels particuliers des XVIIe et XVIIIe siècles.



Nous nous sommes ensuite rendus à notre hôtel pour déposer nos bagages et nous avons repris la direction du centre-ville pour nous rendre dans un petit restaurant où nous avons été très bien accueillis et avons de nouveau dégusté des spécialités (avec de la moutarde de Meaux Pommery).

Dans la soirée, nous avons rejoint la cour de la cité épiscopale au pied de la Cathédrale où nous avons pu admirer « le spectacle historique ».

C'est la mémoire de la ville, une formidable aventure portée par le talent et l'énergie de 500 bénévoles. « Terre de Brie, terre de nos ancêtres, tantôt riante, sous les blés ondulant, au rythme du vent léger, tantôt gonflée par le sang et les larmes des hommes 1000 ans de tempêtes, de guerres de massacres, et de révolutions de vie, de construction, de résistance et de souffles nouveaux. Des invasions de Barbares à nos jours, voici l'histoire de Meaux ». Nous avons été émerveillés par ce spectacle grandiose avec un décor incroyable. Nous avons ensuite rejoint notre hôtel.



Après une bonne nuit et un petit déjeuner, nous avons pris la direction du « Musée de la

Ce Musée d'histoire et de société est érigé depuis 2011 sur le territoire historique de la première bataille de la Marne. 3000m2 d'exposition retracent le destin des hommes et des femmes qui ont vécu le premier conflit mondial. Il y a près de 65 000 objets et documents du monde entier exposés pour faire découvrir l'histoire de la première guerre mondiale. Cela commence par une présentation de la société européenne, des états d'esprit et des alliances, pendant la période avant- guerre de

1870 à 1914, qui vont conduire au déclenchement de la grande guerre. En septembre 1914, le pays de Meaux est au cœur de la guerre, en effet l'Armée Allemande approche de Paris et la capitale est menacée. Meaux voit passer les civils qui fuient face à l'avancée ennemie. Dans les villages alentours, les troupes Françaises vont faire face aux troupes Allemandes au cours de la première Bataille de la Marne qui verra la victoire des alliés. Plus de 100 ans après, le territoire se souvient de cette bataille.



Cette découverte de ce qu'aucun homme n'aurait jamais dû connaître fut un moment très émouvant. Nous nous sommes ensuite arrêtés au restaurant « Léon de Bruxelles » avant de reprendre la route du retour. Nous avons passé un très bon week-end, riche d'histoire et très émouvant.

Un repas barbecue

Le 27 juillet, nous avons organisé un barbecue à la salle polyvalente pour tous nos adhérents. Ce fut un moment très convivial dans une ambiance simple et joyeuse. Après le repas, nous avons fait place aux jeux tant attendus par nos convives.

Une visite au parc floral de la Source à Orléans



Le 14 septembre, nous nous sommes rendus « au Parc Floral de la Source » à Orléans.

Nous avons apprécié de voire de magnifiques massif de fleurs ainsi que de gigantesques arbres de buis taillés en forme de boule. Nous avons pu admirer ce magnifique parterre de dahlias par leurs formes différentes et aux multiples couleurs, nous avons été émerveillées. Tout au long de notre découverte, nous avons vu différents animaux (âne, paons, flamants roses,



moutons nains), nous avons également visité « la serre aux papillons » dans son jardin tropicale de 250m² ou nous avons pu découvrir de magnifiques papillons exotiques. Encore une très belle journée pour notre club.



Cette découverte fut suivie par une petite balade dans le vieux Meaux où on a pu admirer des édifices publics remarquables, de nombreuses façades insolites et quelques hôtels particuliers des XVIIe et XVIIIe siècles.



Nous nous sommes ensuite rendus à notre hôtel pour déposer nos bagages et nous avons repris la direction du centre-ville pour nous rendre dans un petit restaurant où nous avons été très bien accueillis et avons de nouveau dégusté des spécialités (avec de la moutarde de Meaux Pommery).

Dans la soirée, nous avons rejoint la cour de la cité épiscopale au pied de la Cathédrale où nous avons pu admirer « le spectacle historique ».

C'est la mémoire de la ville, une formidable aventure portée par le talent et l'énergie de 500 bénévoles. « Terre de Brie, terre de nos ancêtres, tantôt riante, sous les blés ondulant, au rythme du vent léger, tantôt gonflée par le sang et les larmes des hommes.1000 ans de tempêtes, de guerres de massacres, et de révolutions de vie, de construction, de résistance et de souffles nouveaux. Des invasions de Barbares à nos jours, voici l'histoire de Meaux ». Nous avons été émerveillés par ce spectacle grandiose avec un décor incroyable. Nous avons ensuite rejoint notre hôtel.



🕌 Après une bonne nuit et un petit déjeuner, nous avons pris la direction du « Musée de la Grande Guerre ».

Ce Musée d'histoire et de société est érigé depuis 2011 sur le territoire historique de la première bataille de la Marne. 3000m2 d'exposition retracent le destin des hommes et des femmes qui ont vécu le premier conflit mondial. Il y a près de 65 000 objets et documents du monde entier exposés pour faire découvrir l'histoire de la première guerre mondiale. Cela commence par une présentation de la société européenne, des états d'esprit et des alliances, pendant la période avant- guerre de

1870 à 1914, qui vont conduire au déclenchement de la grande guerre. En septembre 1914, le pays de Meaux est au cœur de la guerre, en effet l'Armée Allemande approche de Paris et la capitale est menacée. Meaux voit passer les civils qui fuient face à l'avancée ennemie. Dans les villages alentours, les troupes Françaises vont faire face aux troupes Allemandes au cours de la première Bataille de la Marne qui verra la victoire des alliés. Plus de 100 ans après, le territoire se souvient de cette bataille.



Cette découverte de ce qu'aucun homme n'aurait jamais dû connaître fut un moment très émouvant. Nous nous sommes ensuite arrêtés au restaurant « Léon de Bruxelles » avant de reprendre la route du retour. Nous avons passé un très bon week-end, riche d'histoire et très émouvant.

Un repas barbecue

Le 27 juillet, nous avons organisé un barbecue à la salle polyvalente pour tous nos adhérents. Ce fut un moment très convivial dans une ambiance simple et joyeuse. Après le repas, nous avons fait place aux jeux tant attendus par nos convives.

Une visite au parc floral de la Source à Orléans



Le 14 septembre, nous nous sommes rendus « au Parc Floral de la Source » à Orléans. Nous avons apprécié de voire de magnifiques massif de fleurs ainsi que de gigantesques arbres de buis taillés en forme de boule. Nous avons pu admirer ce magnifique parterre de da-

hlias par leurs formes différentes et aux multiples couleurs, nous avons été émerveillées. Tout au long de notre découverte, nous avons vu différents animaux (âne, paons, flamants roses,

moutons nains), nous avons également visité « la serre aux papillons » dans son jardin tropicale de 250m² ou nous avons pu découvrir de magnifiques papillons exotiques. Encore une très belle journée pour notre club.

■ Le Comité des Fêtes

Comité des fêtes de Villeneuve sur Auvers Mesnil-Racoin

Journée de pêche à Boissy-la-Rivière



C'est le dimanche 25 juin sous un temps un peu frais que 11 courageux pêcheurs se sont installés autour des étangs de Boissy-La-Rivière pour notre journée annuelle de pêche à la ligne.

Cafés et apéritif offerts par le comité ont précédé le repas de midi pris en commun sur place.

La pêche a continué et la journée s'est terminée vers 17h30.

La rencontre a été couronnée par la prise de quelques jolis poissons dont une prise record de Joël (une magnifique carpe commune de 14 kgs).

Les auteurs de toutes ces belles prises ont été récompensés comme à l'habitude et nous remercions vivement tous les participants.



2017/2018 - DATES A RETENIR

18 novembre 2017: Repas de la Sainte Catherine

Pour fêter la Sainte Catherine, le comité propose un repas à thème autour d'un couscous. (salle poly-

Il sera possible à chacun, selon son désir, de venir « costumé » pour illustrer le thème de la soirée.

08 décembre 2017: Assemblée générale du comité des fêtes

Cette réunion se tiendra à 20h30 (lieu à définir). Tous, adhérents ou non, êtes cordialement invités à participer à cette réunion

14 janvier 2018:

Galette des rois (salle polyvalente)

A cette occasion le calendrier 2018 des organisations du comité des fêtes sera disponible pour tout adhérent.

■ Le Comité des Fêtes

N°29

Comité des fêtes de Villeneuve sur Auvers Mesnil-Racoin

Journée de pêche à Boissy-la-Rivière



C'est le dimanche 25 juin sous un temps un peu frais que 11 courageux pêcheurs se sont installés autour des étangs de Boissy-La-Rivière pour notre journée annuelle de pêche à la ligne.

Cafés et apéritif offerts par le comité ont précédé le repas de midi pris en commun sur place.

La pêche a continué et la journée s'est terminée vers 17h30.

La rencontre a été couronnée par la prise de quelques jolis poissons dont une prise record de Joël (une magnifique carpe commune de 14 kgs).

Les auteurs de toutes ces belles prises ont été récompensés comme à l'habitude et nous remercions vivement tous les participants.



2017/2018 - DATES A RETENIR

18 novembre 2017: Repas de la Sainte Catherine

Pour fêter la Sainte Catherine, le comité propose un repas à thème autour d'un couscous. (salle poly-

Il sera possible à chacun, selon son désir, de venir « costumé » pour illustrer le thème de la soirée.

08 décembre 2017: Assemblée générale du comité des fêtes

Cette réunion se tiendra à 20h30 (lieu à définir).

Tous, adhérents ou non, êtes cordialement invités à participer à cette réunion

14 janvier 2018:

Galette des rois (salle polyvalente)

A cette occasion le calendrier 2018 des organisations du comité des fêtes sera disponible pour tout adhérent.

Associations



N°29

201

Ollfilial Novembre

■ Association pour la Restauration de l'Eglise St Thomas Becket

VILLENEUVE SUR AUVERS

Association loi 1901 n° W911001990

ASSEMBLEE GENERALE du 30 septembre 2017

L'assemblée générale de l'association pour la Restauration de l'Eglise St Thomas Becket s'est tenue le samedi 30 septembre 2017 en présence de 10 membres inscrits et 7 membres représentés (pouvoirs).

Le rapport financier et le rapport moral ont été successivement présentés et commentés. Ils ont ensuite été acceptés à l'unanimité des présents et représentés.

Le président a ensuite exposé l'activité du bureau et les dossiers en cours auprès de divers organismes et élus susceptibles de nous venir en aide. La restauration de la porte de l'église est commencée et pourra être suivie d'une peinture à base d'ocres naturels. L'harmonium est en réparation chez un spécialiste adhérent de l'association. Il a été découvert des traces de fresques au fond du bâtiment qui sont encore masquées par le retable.

L'assemblée, conformément aux statuts existants a procédé à l'élection d'un nouveau bureau qui se compose maintenant des personnes suivantes:

Mme Pascale ACCARDI, Mr Jean-Francois BEMILLI, Mme Roberte HARDY, Mr Michel Eisenschmidt et Mr Michel MORIN, tous élus à l'unanimité.

REUNION DE BUREAU du 05 octobre 2017 - nouveau bureau :

PRESIDENT: Michel EISENSCHMIDT, retraité, demeurant 11 rue de l'Orme à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

VICE-PRESIDENTE: Roberte HARDY, retraitée, demeurant 31 rue de l'Orme à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

TRESORIER: Michel MORIN, retraité, demeurant 30 rue du petit Guignier à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

TRESORIER-Adjoint: Jean-Francois BEMILLI, retraité, demeurant 1 bis impasse des Gobelins à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

SECRETAIRE: Pascale ACCARDI, aide-ménagère à domicile, demeurant 16 rue du petit Guignier à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

L'association **ARESTB** compte à ce jour 18 adhérents.

Associations

■ Association pour la Restauration de l'Eglise St Thomas Becket

VILLENEUVE SUR AUVERS

Association loi 1901 n° W911001990

ASSEMBLEE GENERALE du 30 septembre 2017

L'assemblée générale de l'association pour la Restauration de l'Eglise St Thomas Becket s'est tenue le samedi 30 septembre 2017 en présence de 10 membres inscrits et 7 membres représentés (pouvoirs).

Le rapport financier et le rapport moral ont été successivement présentés et commentés. Ils ont ensuite été acceptés à l'unanimité des présents et représentés.

Le président a ensuite exposé l'activité du bureau et les dossiers en cours auprès de divers organismes et élus susceptibles de nous venir en aide. La restauration de la porte de l'église est commencée et pourra être suivie d'une peinture à base d'ocres naturels. L'harmonium est en réparation chez un spécialiste adhérent de l'association. Il a été découvert des traces de fresques au fond du bâtiment qui sont encore masquées par le retable.

L'assemblée, conformément aux statuts existants a procédé à l'élection d'un nouveau bureau qui se compose maintenant des personnes suivantes:

Mme Pascale ACCARDI, Mr Jean-Francois BEMILLI, Mme Roberte HARDY, Mr Michel Eisenschmidt et Mr Michel MORIN, tous élus à l'unanimité.

REUNION DE BUREAU du 05 octobre 2017 - nouveau bureau :

PRESIDENT: Michel EISENSCHMIDT, retraité, demeurant 11 rue de l'Orme à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

VICE-PRESIDENTE: Roberte HARDY, retraitée, demeurant 31 rue de l'Orme à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

TRESORIER: Michel MORIN, retraité, demeurant 30 rue du petit Guignier à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

TRESORIER-Adjoint: Jean-Francois BEMILLI, retraité, demeurant 1 bis impasse des Gobelins à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

SECRETAIRE: Pascale ACCARDI, aide-ménagère à domicile, demeurant 16 rue du petit Guignier à Villeneuve sur Auvers (91580), nationalité française

L'association **ARESTB** compte à ce jour 18 adhérents.

2017

Novembre

[1][[1][[0]

9

Associations

Le Tennis club de notre village aurait pu disparaitre lors de la saison précédente. En effet, la saison 2016-2017 a commencé difficilement puisque nous n'avions plus d'éducateur et nous avons ainsi perdu certains adhérents. Heureusement, un nouveau bureau a bien voulu relever le défi et un éducateur nous a rejoint en octobre 2016. Les cours se sont bien déroulés et nous avons pu organiser le tournoi de fin d'année dans une bonne ambiance.

La saison 2017-2018 a commencé le 23 septembre. Nous avons pu retrouver notre éducateur bénévole « Anhtuan » qui a su fidéliser nos adhérents et attirer de nouveaux joueurs. En effet, nous accueillons cette année encore plus d'adhérents puisque nous comptabilisons 9 adultes et 14 enfants. Les cours sont toujours proposés sur 4 créneaux le samedi matin de 9h00 à 14h00. Il reste des places disponibles pour les adultes sur 2 créneaux horaires. Si vous êtes intéressés, contactez nous par mail : tc.villeneuve.sur.auvers@gmail.com

Cette saison nous fait découvrir de nouveaux talents et le tournoi de fin d'année promet d'être palpitant! Cette année, notre objectif premier sera d'organiser la rénovation du terrain afin que son état nous permette à tous de pratiquer le tennis dans les années à venir.

Nous souhaitons aussi proposer et développer des évènements autour de l'association du Tennis Club qui seront ouverts à tous. L'année passée, nous avons organisé avec succès, une tombola aux lots attractifs comme un écran plat, 2 tablettes, des accessoires de tennis... qui ont fait des heureux ! Nous vous tiendrons informer au plus vite des évènements 2017-2018.

Les membres du bureau du tennis Club

■ Tous en scène



« Tous en scène » Une nouvelle association a vu le jour.

Le mercredi 4 octobre 2017 a eu lieu le premier cours de théâtre de l'association

« Tous en scène ». Autour de Romain BARRIER, les treize comédiens en herbe ont

retrouvé les planches, dans la joie et la bonne humeur.

Ils se réuniront tous les mercredis matins dans la salle polyvalente de Mesnil Racoin.

Vivement les premières représentations.

Patricia SCHOELLER 06.20.65.31.59 Catherine LASSERRE 06.68.01.41.74

tousenscene@gmail.com

Le Tennis club de notre village aurait pu disparaitre lors de la saison précédente. En effet, la saison 2016-2017 a commencé difficilement puisque nous n'avions plus d'éducateur et nous avons ainsi perdu certains adhérents. Heureusement, un nouveau bureau a bien voulu relever le défi et un éducateur nous a rejoint en octobre 2016. Les cours se sont bien déroulés et nous avons pu organiser le tournoi de fin d'année dans une bonne ambiance.

La saison 2017-2018 a commencé le 23 septembre. Nous avons pu retrouver notre éducateur bénévole « Anhtuan » qui a su fidéliser nos adhérents et attirer de nouveaux joueurs. En effet, nous accueillons cette année encore plus d'adhérents puisque nous comptabilisons 9 adultes et 14 enfants. Les cours sont toujours proposés sur 4 créneaux le samedi matin de 9h00 à 14h00. Il reste des places disponibles pour les adultes sur 2 créneaux horaires. Si vous êtes intéressés, contactez nous par mail : tc.villeneuve.sur.auvers@gmail.com

Cette saison nous fait découvrir de nouveaux talents et le tournoi de fin d'année promet d'être palpitant! Cette année, notre objectif premier sera d'organiser la rénovation du terrain afin que son état nous permette à tous de pratiquer le tennis dans les années à venir.

Nous souhaitons aussi proposer et développer des évènements autour de l'association du Tennis Club qui seront ouverts à tous. L'année passée, nous avons organisé avec succès, une tombola aux lots attractifs comme un écran plat, 2 tablettes, des accessoires de tennis... qui ont fait des heureux ! Nous vous tiendrons informer au plus vite des évènements 2017-2018.

Les membres du bureau du tennis Club

■ Tous en scène



« Tous en scène » Une nouvelle association a vu le jour.

Le mercredi 4 octobre 2017 a eu lieu le premier cours de théâtre de l'association

« Tous en scène ». Autour de Romain BARRIER, les treize comédiens en herbe ont

retrouvé les planches, dans la joie et la bonne humeur.

Ils se réuniront tous les mercredis matins dans la salle polyvalente de Mesnil Racoin.

Vivement les premières représentations.

Patricia SCHOELLER 06.20.65.31.59 Catherine LASSERRE 06.68.01.41.74

tousenscene@gmail.com

■ L'APEVAM

Des nouvelles de l'APEVAM...

Cette année, plusieurs mamans nous ont rejoints dans notre association afin que celle-ci perdure, dans l'intérêt de nos enfants et de nos villages. Nous avons toujours besoin de volontaires...alors n'hésitez pas à nous rejoindre. De plus, certains membres de notre équipe, nous guitterons en juin

Pour cette année, nous vous proposons plusieurs dates où nous pourrons nous retrouver.

- Braderie puériculture-vêtements-jouets : Dimanche 26 novembre 2017

Concert Jazzband 007 : Samedi 3 février 2018

- Loto: Dimanche 11 mars 2018

- Carnaval : Samedi 7 avril 2018

- Vide grenier : Dimanche 27 mai 2018

- Kermesse : Samedi 30 juin 2018

Un petit retour en arrière sur notre kermesse du 1^{er} juillet.

Après une jolie pièce de théâtre sur le thème des contes traditionnels, mis en scène par Romain et les maîtresses qui ont fait un excellent travail avec nos enfants. Place à notre kermesse annuelle. Malgré un temps pluvieux, nous l'avons maintenu dans la bonne humeur.

Les participants ont pu repartir avec divers lots gagnés au moment de notre tombola.

Merci aux parents qui se sont portés volontaires pour l'installation, le rangement... et qui ont veillé au bon déroulement de cette journée.

Cette année comme nous l'a précisé Armelle (maîtresse des maternelles), le projet d'école sera axé sur «la priorité nationale : culture, santé et sport en lien avec les JO Paris 2024. Un travail en commun avec les deux écoles sur les contes et légendes du monde, et une fête pour les enfants autour des Olympiades». Cette année, les enfants défileront dans nos villages peut être déguisés en Zékéyé ou Pocahontas pour être dans la continuité du thème de l'école...

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations.

L'équipe de l'APEVAM

CHEZ MARIE

ateliens créatifs

Venez découvrir une nouvelle boutique de loisirs créatifs à Etrechy!

Vous pourrez retrouver toutes les fournitures nécessaires à la réalisation de vos projets créatifs.

Vous pourrez également participer à des ateliers conviviaux.

CHEZ MARIE - 41 grande rue - 91580 ETRECHY Tél.: 09.50.32.07.33

Email: boutique@lesateliers-chezmarie.fr Site internet: www.lesateliers-chezmarie.fr Instagram et facebook : @chezmarieetrechy

■ L'APEVAM

Des nouvelles de l'APEVAM...

N°29

Novembre

Cette année, plusieurs mamans nous ont rejoints dans notre association afin que celle-ci perdure, dans l'intérêt de nos enfants et de nos villages. Nous avons toujours besoin de volontaires...alors n'hésitez pas à nous rejoindre. De plus, certains membres de notre équipe, nous guitterons en juin

Pour cette année, nous vous proposons plusieurs dates où nous pourrons nous retrouver.

- Braderie puériculture-vêtements-jouets : Dimanche 26 novembre 2017

- Concert Jazzband 007 : Samedi 3 février 2018

- Loto: Dimanche 11 mars 2018

- Carnaval : Samedi 7 avril 2018

- Vide grenier : Dimanche 27 mai 2018

- Kermesse : Samedi 30 juin 2018

Un petit retour en arrière sur notre kermesse du 1^{er} juillet.

Après une jolie pièce de théâtre sur le thème des contes traditionnels, mis en scène par Romain et les maîtresses qui ont fait un excellent travail avec nos enfants. Place à notre kermesse annuelle. Malgré un temps pluvieux, nous l'avons maintenu dans la bonne humeur.

Les participants ont pu repartir avec divers lots gagnés au moment de notre tombola.

Merci aux parents qui se sont portés volontaires pour l'installation, le rangement... et qui ont veillé au bon déroulement de cette journée.

Cette année comme nous l'a précisé Armelle (maîtresse des maternelles), le projet d'école sera axé sur «la priorité nationale : culture, santé et sport en lien avec les JO Paris 2024. Un travail en commun avec les deux écoles sur les contes et légendes du monde, et une fête pour les enfants autour des Olympiades». Cette année, les enfants défileront dans nos villages peut être déguisés en Zékéyé ou Pocahontas pour être dans la continuité du thème de l'école...

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations.

L'équipe de l'APEVAM



ateliens créatifs

Venez découvrir une nouvelle boutique de loisirs créatifs à Etrechy!

Vous pourrez retrouver toutes les fournitures nécessaires à la réalisation de vos projets créatifs.

Vous pourrez également participer à des ateliers conviviaux.

CHEZ MARIE - 41 grande rue - 91580 ETRECHY Tél.: 09.50.32.07.33

Email: boutique@lesateliers-chezmarie.fr Site internet: www.lesateliers-chezmarie.fr Instagram et facebook : @chezmarieetrechy

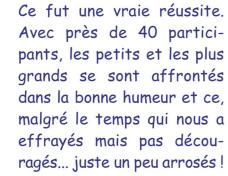
LA ROSALIE FERTOISE







La Rosalie vous remercie d'avoir participé avec autant d'énergie et de sérieux à la journée de l'«Entre Nous».



Merci à la commune de nous avoir fait confiance pour cette activité, merci à Gilles, Jacky, Robert, Joëlle, Catherine (nos GO «gentils









organisateurs») et surtout merci à Bernard qui a dû improviser au dernier moment car le parcours officiel que l'on devait nous prêter, n'était plus disponible.

Bravo aux gagnants de la compétition qui ont été récompensés comme il se doit, avec des coupes et des cadeaux. Evidemment, chacun est parti avec son diplôme;

>	Catégorie	5/8	ans
		-, -	

1er	Titouan SOLVET	0'53"54
2e	Charly LACHESNAIS	0'56"72

> Catégorie 8/10 ans

1er	Rafaël LOPES	0'50"28
2e	Lily MICOUREAU	0'57"75

> Catégorie 10/12 ans

1er	Maëlle MORIN	0'54"09
2e	Justine VASSEUR	0'58"85

La plus jeune participante avait 4 ans! Elsa HOULET 1'27"00









Merci pour les photos prises par M. Morin

LA ROSALIE FERTOISE Message aux enfants...

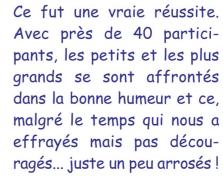


Novembre



Merci les enfants,

La Rosalie vous remercie d'avoir participé avec autant d'énergie et de sérieux à la journée de l'«Entre Nous».



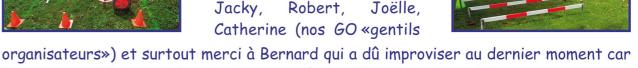
Merci à la commune de nous avoir fait confiance pour cette activité, merci à Gilles, Jacky, Robert, Joëlle, Catherine (nos GO «gentils











le parcours officiel que l'on devait nous prêter, n'était plus disponible.

Bravo aux gagnants de la compétition qui ont été récompensés comme il se doit, avec des coupes et des cadeaux. Evidemment, chacun est parti avec son diplôme;

> Catégorie 5/8 ans

1er	Titouan SOLVET	0'53"54
2e	Charly LACHESNAIS	0'56"72

> Catégorie 8/10 ans

1er	Rafaël LOPES	0'50"28
2e	Lily MICOUREAU	0'57"75

> Catégorie 10/12 ans

1er	Maëlle MORIN	0'54"09
2e	Justine VASSEUR	0'58"85

La plus jeune participante avait 4 ans! Elsa HOULET 1'27"00









Merci pour les photos prises par M. Morin

18

18

201

Novembre

11511111111







les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laique organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas

LA RÉPUBLIQUE EST LAIQUE

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de creire ou de ne pas creire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La Laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tees dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Ella les pretège de teut presèlytisme et de teute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïché assure aux élèves l'accès à une culture commune

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement républicaines et du pluralisme des

9 La laïcité implique le rejet de teutes les violences et de teutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et re sur une culture du respect et de la oréhension de l'autre

10 | IL appeartient à tous les personnels do transmottro aux élèves le sens et la valou à lour application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

• • L'ÉCOLE EST LAIQUE • •

12 Les enseignements sent latiques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.

Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique et pour pour partier les à un encolonant le dont de traiter une question au pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la

14 Il Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes en tenues par lesquels les élèves manifestent estensiblement une appartenance religiouse est intendit.

15 Par lours réflexions et lours activités, les élèves contribuent à taire vivre la laïcité au sein de leur établissen







2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas

LA RÉPUBLIQUE EST LAIQUE

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de creire eu de ne pas creire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de Cordre public.

4 La Laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tees dans le souci de l'intérêt général.

5 1 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Ella les pretège de teut presèlytisme et de teute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïché assure aux élèves l'accès à une culture commune

8 La laicité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement républicaines et du pluralisme des

9 La laïcité implique le rejet de trotas les violences et de tentes les discriminations, garantit l'égalité entre les tilles et les garçons et re sur une culture de respect et de la oréhension de l'autre

10 Il appartient à tous les personnels do transmottro aux élèves le sens et la valou à lour application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

• • L'ÉCOLE EST LAIQUE • •

12 Les enseignements sent laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori excle du questionnement scientifique et pédagogique.

Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la

14 Il Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le pert de signes en tenues par lesquels les élèves manifestent estensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par lours réflaxions et lours activités, les élèves centribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissem





19



- le samedi 18 novembre 2017 : le traditionnel bal de la Sainte Catherine organisé par le Comité des fêtes.
- le dimanche 26 novembre 2017 : braderie puériculture organisée par **I'APEVAM**
- les 1 et 2 décembre 2017 : activités organisées en faveur du Téléthon
- les 16 et 17 décembre 2017 : marché de Noël organisé par le club de l'amitié.
- le vendredi 22 décembre 2017 : goûter des anciens et Noël des enfants organisé par la mairie
- le samedi 3 février 2018 : concert Jazzband 007 organisé par l'APEVAM



Ouverture de la mairie

■ Tel: 01.60.80.42.25

■ LUNDI

17 H à 18 H 30 17 H à 18 H 30 ■ JEUDI ■ SAMEDI 10 H à 12 H

■ Ramassage des déchets verts (en après-midi)

- dans la limite de 10 sacs ouverts par foyer et 3 fagots de Branches
- Lundis 6 et 20 novembre 2017
- Lundi 18 décembre 2017

■ Ramassage des encombrants

■ Sur appel téléphonique au 01 64 56 03 63 Limités à 2 m3 - 2 fois par an

■ Collecte du verre et du papier

■ dans les containers prévus à cet effet à Villeneuve près de la mare et au hameau de Mesnil-Racoin près du cimetière.

Uniquement les bouteilles en verre sans leur bouchon, les bocaux et pots en verre sans leur couvercle. Pas de vitre, ampoule, vaisselle...

- Ramassage des ordures ménagères: JEUDI APRES-MIDI
- Ramassage du tri sélectif (papiers compris): MERCREDI APRES-MIDI

Pensez à signaler en mairie les éventuelles dégradations de vos containers



■ Elle nous a quitté

■ Marie Emilie MARTINS

le 13 octobre2017



Renseignements

N°29

2017

Novembre

[10,117,12]

- le samedi 18 novembre 2017 : le traditionnel bal de la Sainte Catherine organisé par le Comité des fêtes.
- le dimanche 26 novembre 2017 : braderie puériculture organisée par I'APEVAM
- les 1 et 2 décembre 2017 : activités organisées en faveur du Téléthon
- les 16 et 17 décembre 2017 : marché de Noël organisé par le club de
- le vendredi 22 décembre 2017 : goûter des anciens et Noël des enfants organisé par la mairie
- le samedi 3 février 2018 : concert Jazzband 007 organisé par l'APEVAM





■ LUNDI 17 H à 18 H 30 17 H à 18 H 30 ■ JEUDI ■ SAMEDI 10 H à 12 H

■ Ramassage des déchets verts (en après-midi)

- dans la limite de 10 sacs ouverts par foyer et 3 fagots de Branches
- Lundis 6 et 20 novembre 2017
- Lundi 18 décembre 2017

■ Ramassage des encombrants

■ Sur appel téléphonique au 01 64 56 03 63 Limités à 2 m3 - 2 fois par an

■ Collecte du verre et du papier

■ dans les containers prévus à cet effet à Villeneuve près de la mare et au hameau de Mesnil-Racoin près du cimetière.

Uniquement les bouteilles en verre sans leur bouchon, les bocaux et pots en verre sans leur couvercle. Pas de vitre, ampoule, vaisselle...

- Ramassage des ordures ménagères: JEUDI APRES-MIDI
- Ramassage du tri sélectif (papiers compris): MERCREDI APRES-MIDI

Pensez à signaler en mairie les éventuelles dégradations de vos containers



■ Elle nous a quitté

20

■ Marie Emilie MARTINS

le 13 octobre2017

20